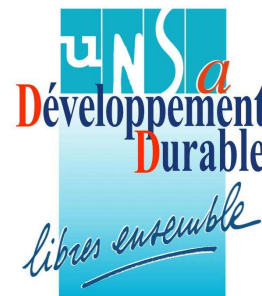




S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS



Conseil d'Administration du 30 mars 2015

Représentants Cfdt : Martine MEUNIER-CHABERT et Patrick FOURMIGUE (titulaires)
UNSA : Pascal LEBRETON (suppléant)

Sur les 5 associations de **collectivités**, **3 sont absentes** (Départements, Régions, Villes).

Sont représentées :

- l'AMF, via Gaël PERDRIAU, Président du CA.
- l'AdCF (communautés de communes), par Corinne CASANOVA¹ et son suppléant.

Cfdt-UNSA font leur déclaration liminaire (diffusée à tous les agents, le jour même).

Le DG, Bernard LARROUTUROU, informe que :

- le CA du 29 juin aura à traiter du barème des **frais de déplacements**,
- le rapport Berteaud sur l'immobilier devrait lui être communiqué la semaine prochaine.

Le Président du CA, Gaël PERDRIAU, répond à notre déclaration par :

- une réflexion peu amène sur l'opportunité des **déclarations syndicales préalables** ; il les trouverait plus constructives au cours des débats.
- l'affirmation de sa capacité à intervenir à la fois en tant que **président du CA** et s'exprimer en tant que représentant de l'association des maires de France (**AMF**). Il informe qu'il va réunir, le 7 avril, les représentants des cinq associations de collectivités représentées au CA pour débattre du projet stratégique.
- une **fin de non-recevoir**, sur notre demande de modification de l'ordre de l'ordre du jour.

La représentante de la **DSCR**, Manuelle SALATHÉ, intervient opportunément pour **soutenir notre demande**, à savoir de traiter en priorité le point sur le projet stratégique, vu que ce CA supplémentaire a été organisé pour cela. **Le président finit par accepter.**

Projet Stratégique "V1"

Le Président organise le tour de table.

La **DGITM** :

- insiste sur l'organisation des compétences, sujet sur lequel elle veut travailler la main dans la main avec le Cerema, en travaillant en priorité sur une **cartographie des compétences "infras"**, **partagée** entre le Cerema, les DIR et les DREAL.
- n'est pas convaincue de l'intérêt du repli de l'activité "*Infras*" et regrette que la baisse (de 40% à 35%, soit 5 points en 5 ans) ne soit pas basée sur une **étude de marché**, notamment au regard des perspectives de développement dans certains domaines, alors que c'est le point sur lequel le Cerema est reconnu.

¹ Cette élue a siégé à tous les CA en 2014. Elle avait présenté sa candidature pour la présidence du CA du Cerema début 2015, avant de la retirer la veille de l'élection (CA du 9 février 2015).

La DGALN :

- rappelle que **l'État a besoin du Cerema**, ce qui n'est pas contradictoire avec l'ouverture aux Collectivités. "*Infras*" et "*Territoires*" ne doivent pas être opposés car ils sont intimement liés.
- est réservée sur l'affectation des 10% de la SCSP "*réservee*", **taux non justifié et jugé fort** pour les débuts du Cerema.
- regrette la "*perte de faculté prescriptive*" des DG sur le Cerema.
- pense que les **PCI** ont fait la preuve de leur intérêt et de leur efficacité. Elle demande que les DG soient associées au réexamen du dispositif.

La DSCR :

- espère que **le Cerema reste au service de l'État** et apprécierait que cela apparaisse comme la **première orientation** du projet stratégique.
- n'est pas opposée à ce que la contribution DCSR soit communiquée aux membres du CA.
- regrette que le domaine "*Infras*" n'apparaisse pas comme le **cœur de métier du Cerema**.
- souhaiterait **plus d'ambition dans le domaine de la Sécurité Routière** : le Cerema doit "*être un acteur majeur*", et non pas "*rester un acteur de référence*".
- demande de ne pas oublier de rajouter DSCR après MEDDE/MLETR, vu qu'elle n'en fait plus partie depuis son transfert au Ministère de l'intérieur.

Le Ministère de la Recherche :

- ne finance pas le Cerema, donc peut avoir un positionnement plus "**neutre**".
- apprécie **la qualité et la richesse du document**, que l'on ne retrouve pas toujours dans d'autres établissements.
- pense qu'il vaut mieux afficher les évolutions en termes de **tendances** que par des chiffres.
- dit qu'il ne faut pas opposer "*nouveaux domaines*" et "*Infras*" et que le Cerema a un **rôle à jouer sur la transition écologique et énergétique**. Celle-ci doit commencer par des expérimentations dans les territoires, ce qui est un atout pour le Cerema, bien implanté.
- voit deux rôles, pour le Cerema, sur le sujet de **l'innovation** : l'appropriation de l'innovation (vers les citoyens et les élus) et l'accompagnement de ces innovations (vers les collectivités).

La **FNAUT** (personnalité qualifiée, représentant les associations d'usagers des transports) apprécie le volet "*Infras*" du document. Il estime qu'il **manque** aujourd'hui une méthodologie permettant de développer **une approche des infrastructures en termes d'efficience** (bilan).

La FNE (personnalité qualifiée, Fédération nationale de l'environnement) :

- trouve que ce document de 100 pages représente un **gros travail interne**.
- pense que "*si on veut que le Cerema rayonne, il faut que l'interne en soit persuadé*".
- approuve la part faite aux **collectivités** dans le Cerema et aimerait même qu'elles soient "**co-tutelle**" du Cerema. Réaction des élus plutôt "*réservee*" compte tenu des implications financières.
- Insiste sur tous les modes de transport et **l'intermodalité**.
- souhaite que le Cerema soit plus présent sur la thématique "**concertation publique des grands débats d'infrastructures**".
- travaille avec de nombreux **établissements publics** et, de cette expérience, invite le Cerema à éviter une forme de **concurrence** ou d'ignorance de l'autre.

Le Commissaire du Gouvernement, Francis ROL-TANGUY (secrétaire général MEDDE/MLETR) :

- reconnaît l'importance du travail de la V1, mais estime qu'un projet stratégique doit se doubler d'un **projet économique** et demande des compléments.
- partage l'intérêt de l'ouverture aux collectivités mais souligne que le financement du Cerema est presque exclusivement État, donc **pas de co-tutelle sans traduction financière** sur le budget. Il espère des recettes des partenariats à développer avec les Collectivités.
- rappelle que les Collectivités gèrent 300 000 km de routes, contre 10 000 km pour l'État, et que personne n'a attendu le Cerema sur les champs nouveaux, il faut s'appuyer sur ses points forts et donc les "*Infras*".
- trouve un peu abrupt le chiffre de 10% de la SCSP "*réservee*" et n'est pas pour aller aussi vite. Il **attend le contrat d'objectif et de performance** pour y voir plus clair.
- demande, pour le prochain CA, une version plus ramassée du document, plus aisée à lire.

L'**AdCF** (communautés de communes) :

- **apprécie le document et sa synthèse** ; aussi, elle ne souhaite pas se prononcer sur un document plus ramassé, dans lequel il y aura inévitablement des coupes.
- constate que l'État se retire de l'ATESAT, de l'ADS, mais "**les Collectivités ne pourront pas pallier un retrait de l'État**" de la subvention (SCSP) du Cerema.
- ne voit pas comment devenir "*co-tutelle*" du Cerema, du fait de la décentralisation.
- souligne que l'**acceptabilité sociale d'infrastructures nouvelles** est "*limite*".
- **tient à l'avenir de l'ex-Certu**, sur l'aménagement des territoires et la mobilité.
- estime que le Cerema n'est pas le mieux placé sur la thématique "*débat public*", mais que par contre, dans les grands projets d'infras, il manque un maillon de **méthodologie d'analyse socio-économique** des projets, partagée entre les différents acteurs.

L'**AMF**, par la voix du président du CA, Gaël PERDRIAU :

- ne veut pas opposer État et Collectivités, sur la notion de Service Public.
- déplore que l'État diminue les ressources des collectivités et les services offerts (ADS, ATESAT), et juge difficile dans ce cadre de demander aux collectivités de relayer l'État sur le financement du Cerema.
- préfère conserver le niveau de détail du document actuel.

VdF (Villes de France) est absente, mais le DG a eu un entretien avec son représentant qui conseille au Cerema d'être vigilant sur :

- le **risque de dispersion** dans les 9 champs d'action
- le **contexte évolutif** des compétences des Collectivités
- l'importance de "*l'inter-territorialité*" : charnière entre les différents territoires institutionnels et l'accompagnement des Collectivités vis à vis de l'Europe...

L'**ADF** (Départements) est absente et le DG n'a pas pu joindre son représentant (pour cause d'élections départementales). Il suppose qu'il n'est pas d'accord avec la réduction de l'activité "*Infras*".

L'**ARF** (Régions) est absente mais le DG est invité à la réunion de l'ensemble des Directeurs Généraux des Services des Conseils Régionaux. Il a déjà rencontré celui de Rhône-Alpes. L'ARF a manifesté un **vrai intérêt pour le projet stratégique**.

Intervention des représentants **CFDT-UNSA**

Nous déplorons la volonté de désengagement financier de l'État exprimée par le Commissaire du Gouvernement. Sur le domaine "*Infras*", quand l'État a transféré 20 000 des 30 000 km de ses routes nationales, on a heureusement conservé un RST unique, pour rester au service des Conseils Généraux comme de l'État. Nous ne pouvons pas accepter d'entendre maintenant l'État dire aux Collectivités : "*Si vous voulez bénéficier des prestations du Cerema, il vous faudra mettre la main à la poche pour compenser la baisse de la subvention de l'État au Cerema*".

Cela augure mal de la situation du Cerema après décembre 2015, date d'expiration du protocole Ministres/Syndicats.

M. le Directeur Général, nous vous re-demandons communication des réactions des autres établissements ainsi que des DREAL, DIR...

Un enrichissement de la synthèse de 7 pages nous conviendrait, mais nous ne voulons pas d'un document ramassé comme le demande le Commissaire du Gouvernement. Cela conduirait à de nouvelles discussions qui prendraient encore des semaines. Maintenant, il faut avancer.

Le projet stratégique comporte un volet sur les sciences humaines et sociales. Oui, le Cerema doit s'ouvrir à ces questions et travailler en partenariat avec d'autres plus compétents sur ces sujets, mais il n'est pas forcément utile de mettre un économiste et un sociologue dans chaque service.

Le Président souhaite que le projet stratégique :

- insiste d'entrée sur les compétences des agents.
- soit plus clair sur la nature de l'offre que le Cerema est capable de proposer, notamment aux collectivités.

Le **DG** du Cerema :

- rappelle les raisons qui motivent les 10% de la SCSP "réservée"
- essaiera de compléter le document d'ici le 20 avril, en proposant une ébauche de **plan d'affaires** et des pistes de **ressources propres**
- insiste pour que les équipes du Cerema se laissent interpellé par les nouvelles missions "Territoires et DD" de l'établissement. C'est un **changement de culture**.
- estime avoir trouvé un **point d'équilibre avec la DGITM**, à travers l'organisation de deux équipes solides en Conception d'Infras.
- souligne que la **transition énergétique** n'est pas un effet de mode, mais un enjeu considérable qui concerne transports, bâtiments, énergie, économie circulaire (d'où le M comme Matériaux de la DteclTM).
- signale que le CST (Conseil Scientifique et Technique) ne sera pas consulté (toujours pas constitué).

Le **Commissaire du Gouvernement** :

- revient sur le % de la SCSP "réservée". Pour lui, il faut se donner une perspective à 5 ans. Pas 10% en 2016 et on arrête ! **Commentaire CFDT-UNSA** : *pour nous, il n'est pas question de démarrer mollement ni d'arrêter après 2016.*
- **ne souhaite pas retarder l'approbation du projet stratégique** et accepte donc la synthèse actuelle, mais étoffée à 10 pages maxi.
- n'accepte pas d'entendre dire "*on tend la main aux Collectivités*" : il faut faire ensemble cette **mutualisation** ; le Cerema peut être tête de réseau, pour permettre aux collectivités de mutualiser et faire moins cher que seules.

Le **Président** rappelle le calendrier relatif au projet stratégique :

- jusqu'au 10/04, les membres du CA peuvent adresser leurs dernières contributions ;
- sortie de la V2, dans les jours qui suivent ;
- 20/04 : avis du CTE sur une V2 éventuellement amendée
- 22/04 : avis du Conseil Stratégique
- 29/04 : soumis à l'approbation du CA.

Autres points

Présentation technique de Julien BURGHOZLER (DTER EST) sur "*l'appui du Cerema à la rénovation énergétique des bâtiments*".

Besoin d'une note expliquant comment le Cerema peut travailler pour les Collectivités, sans passer forcément par une mise en concurrence (innovation...).

Dotation aux provisions :

Nous reviendrons ultérieurement sur ce point qui mérite des éclaircissements techniques. Il s'agit principalement de la valorisation comptable des jours de CET des agents au 01/01/2014, dont la masse financière n'a pas été transférée par l'État au Cerema.

VOTE : les 5 représentants du personnel (2 CFDT-UNSA, 2 CGT et 1 FO) s'abstiennent, les autres membres du CA votent POUR.

Transaction avec le Sivom Côte Sud

Il s'agit de mettre fin à un contentieux hérité du CETE Sud-Ouest, pour une somme de 260 000 €.

VOTE : les 5 représentants du personnel (2 CFDT-UNSA, 2 CGT et 1 FO) s'abstiennent, les autres membres du CA votent POUR.

Compte financier 2014 et bilan : reportés à la prochaine séance, faute de temps.

Demande CFDT-UNSA : prévoir des CA d'une durée adaptée à l'importance de l'ordre du jour.

Prochain Conseil d'administration, le 29 avril 2015
avec notamment **l'approbation du projet stratégique.**